

## **Présentation synthétique des ODD**

# ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Le premier objectif vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde. Il se compose de sept cibles (sous-objectifs), dont cinq cibles opérationnelles, touchant : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. La réalisation de cet objectif est importante pour l'amélioration du bien-être, la garantie des moyens de subsistance et l'instauration de la paix.

La RDC a priorisé deux des cinq cibles opérationnelles qu'il comprend. Il s'agit de :

## **Cible 1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar des États-Unis par jour)**

Une personne vit dans l'extrême extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux. Le seuil international, traduisant ces besoins minimaux, est actuellement fixé à 1,9 dollar par jour en Parité de Pouvoir d'Achat<sup>1</sup>. Il est calculé à partir des seuils de pauvreté nationaux des 15 pays les plus pauvres de la planète.

## **Cible 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient**

La protection sociale ou sécurité sociale renvoie aux initiatives, publiques ou privées, qui consistent à transférer des revenus ou des biens de consommation à des pauvres, à protéger les personnes vulnérables des risques menaçant leurs moyens d'existence, à améliorer la condition sociale et les droits des personnes marginalisées, l'objectif général étant d'atténuer la vulnérabilité économique et sociale des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés. Les systèmes de protection sociale comprennent des régimes contributifs et non contributifs pour les enfants, les femmes enceintes avec des nouveau-nés, les personnes en âge de travailler, les personnes âgées, les victimes d'accidents du travail et les personnes handicapées. Les socles de protection sociale fournissent au moins un niveau de base dans toutes les principales éventualités tout au long du cycle de vie.

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- En 2020, le taux d'extrême pauvreté au seuil de 1,9\$ est de 74,6% contre 76% en 2012 (Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD 2020) ;
- En 2020, l'incidence de la pauvreté monétaire en RDC évaluée à partir du seuil national (seuil 1,25\$) est estimée à 56,2% ;
- En 2020, on estime à 9,6% la proportion d'individus bénéficiant d'un socle ou système de protection sociale en RDC dont 5,5% de la population ayant bénéficié d'une forme quelconque d'assistance sociale ou aide aux personnes ou ménages extrêmement pauvres ;
- Les dépenses essentielles, comprenant les dépenses budgétaires d'éducation, dépenses budgétaires de santé et autres dépenses budgétaires de protection sociale, représentent en moyenne 26,5% du total budgétaire entre 2015 et 2020.

L'accès à au moins un niveau de base de protection sociale tout au long du cycle de vie est un droit humain. Le principe d'universalité de la protection sociale témoigne de l'importance des systèmes de protection sociale pour garantir des conditions de vie décentes à l'ensemble de la population, tout au long de sa vie.

---

<sup>1</sup> Parité de Pouvoir d'Achat ou PPA est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

## ODD 2. Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Le deuxième objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires. L'atteinte des cibles de l'ODD2 relève de défis majeurs : la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources, ou encore un développement économique responsable.

La RDC a priorisé deux de cinq cibles opérationnelles. Il s'agit de :

**Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.**

Le niveau de la faim dans un pays donné est saisi par la prévalence de la sous-alimentation et la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave. La sous-alimentation est définie comme la condition par laquelle une personne a accès, de façon régulière, à des quantités de nourriture insuffisantes pour fournir l'énergie nécessaire pour mener une vie normale, saine et active, compte tenu de ses propres besoins énergétiques alimentaires.

L'insécurité alimentaire à des niveaux de gravité modérés est généralement associée à l'incapacité de manger régulièrement des aliments sains et équilibrés. En tant que telle, la prévalence élevée de l'insécurité alimentaire à des niveaux modérés peut être considérée comme un prédicteur de diverses formes de problèmes de santé liés à l'alimentation dans la population, associés à des carences en micronutriments et à des régimes alimentaires déséquilibrés. En revanche, des niveaux élevés d'insécurité alimentaire impliquent une forte probabilité de réduction de l'apport alimentaire et peuvent donc conduire à des formes plus graves de dénutrition, y compris la faim.

**Cible 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.**

La croissance de l'enfant est un résultat internationalement accepté reflétant l'état nutritionnel de l'enfant. Le retard de croissance chez l'enfant fait référence à un enfant trop petit pour son âge et qui est le résultat d'une malnutrition chronique ou récurrente. Le retard de croissance est un facteur de risque contribuant à la mortalité infantile et est également un marqueur des inégalités dans le développement humain. Les enfants en retard de croissance n'atteignent pas leur potentiel physique et cognitif. Le retard de croissance chez les enfants est l'un des indicateurs cibles de l'Assemblée mondiale de la santé en matière de nutrition.

### Chiffres clés - Où en est la RDC ?

- La prévalence de la faim y est de 55,8% (Ministère du Plan/RDC, 2016), soit un taux 2,4 fois supérieur à l'Afrique et 5,2 fois au monde ;
- En 2020, plus 65,5% de congolais vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère et 43,7% sont dans une insécurité alimentaire sévère ;
- La sous-alimentation chronique est restée pratiquement inchangée au cours de la décennie passée : 43% d'enfants de moins de 5 ans étaient en retard de croissance en 2010. Ce taux a reculé pour se situer à 41,8% en 2018, alors qu'il est de 32% en Afrique et 22% au monde.

## Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les neuf cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes**

Mortalité maternelle renvoie au décès d'une femme pendant la grossesse ou dans les 42 jours suivant l'interruption de grossesse, quels que soient la durée et le site de la grossesse, de toute cause liée à ou aggravée par la grossesse ou sa prise en charge (par décès obstétrical direct ou indirect), mais pas de causes accidentelles ou fortuites.

Le taux de mortalité maternelle est défini comme le nombre de décès maternels au cours d'une période donnée pour 100 000 naissances vivantes au cours de la même période. Il décrit le risque de décès maternel par rapport au nombre de naissances vivantes et capture essentiellement le risque de décès au cours d'une seule grossesse ou d'une seule naissance vivante.

### **Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus**

La mortalité d'enfants de moins de cinq ans est la probabilité qu'un enfant né au cours d'une année ou d'une période spécifique meure avant d'atteindre l'âge de 5 ans. Elle est saisie au travers des taux de mortalité par âge de cette période, exprimés pour 1 000 naissances vivantes.

Le taux de mortalité chez les jeunes enfants est un indicateur de résultat clé pour la santé et le bien-être des enfants et, plus largement, pour le développement social et économique. C'est un indicateur de santé publique étroitement surveillé car il reflète l'accès des enfants aux soins de santé de base tels que la vaccination, le traitement médical des maladies infectieuses et une nutrition adéquate.

Notons que le taux de mortalité des moins de cinq ans tel que défini ici n'est pas à proprement parler un taux (c'est-à-dire le nombre de décès divisé par le nombre de personnes à risque pendant une certaine période de temps) mais une probabilité de décès dérivée d'une table de mortalité et exprimée en taux pour 1000 naissances vivantes.

### **Cible 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles**

Les maladies infectieuses et parasitaires (VIH/SIDA, tuberculose, paludisme) comme les maladies liées à l'eau sont les maladies les plus répandues, causant le plus de souffrance (mort, dépenses appauvrissantes, souffrance psychologique, etc.) et compromettant le progrès des nations. Parallèlement aux maladies infectieuses et parasitaires, les maladies tropicales négligées (onchocercose, filariose lymphatique, schistosomiase, géo helminthiase, trachome) sont également non négligeables.

#### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- Au courant de l'année 2018, il a été observé 680 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, en dépit des progrès importants réalisés depuis (MICS) ;
- En 2018, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était 70 décès pour 1 000 naissances vivantes (MICS, 2018) ;

- En 2020, l'incidence du VIH est 0,25 pour 1000 personnes séronégatives (ONUSIDA, 2020) ;
- En 2020, le nombre de cas de paludisme s'est élevé à 216 cas pour 1000 habitants ;
- Pour ce qui est de l'hépatite B, en 2020 les cas ont atteint le nombre de 0,12 pour 1000 habitants ;
- En 2020, l'incidence de la tuberculose pour 1000 habitants est 249 cas.

## Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Le quatrième objectif vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable. L'ODD4 appelle aussi à la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives, à l'augmentation du nombre de bourses d'études supérieures octroyées aux pays en développement et du nombre d'enseignants qualifiés dans ces pays.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les sept cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles**

La cible 4.1 envisage l'achèvement universel des études primaires et secondaires comme un moyen d'améliorer l'apprentissage. La problématique posée dans cette cible est celle de l'accès à l'éducation (scolarisation de tous les enfants), la participation (fréquentation scolarisation non seulement à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire, mais également au second cycle du secondaire en fonction des âges – ajustement de la scolarisation en fonction des âges), l'achèvement (la scolarisation ou la fréquentation scolaire ne suffisent pas. Encore faut-il l'école).

Cette cible met également un accent particulier sur le caractère obligatoire et gratuit de l'enseignement. Le Cadre d'action Éducation 2030, adopté par plus de 180 pays, engage ces derniers à assurer « 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit et équitable, financé sur fonds publics, dont au moins 9 années obligatoires ». Enfin, cette cible insiste également sur la qualité de l'éducation. Celle-ci renvoie aux résultats d'apprentissage (l'atteinte d'au moins un niveau de compétence minimum en (a) lecture et (b) mathématiques), aux comportements liés au développement économique, social et environnemental durable, au développement de la pensée critique, compétences collaboratives, valeurs et attitudes (notamment meilleure compréhension du monde, etc).

### **Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat**

Cette cible est complémentaire à la première. Elle ajoute à la première les compétences utiles au monde d'aujourd'hui pour l'emploi, un travail décent et l'entrepreneuriat. Elle distingue les compétences cognitives (en l'occurrence compétence en TIC) et les compétences non cognitives (persévérance, maîtrise de soi, aptitudes sociales, etc.).

Les compétences en TIC comprennent : Copier ou déplacer un fichier ou un dossier ; Utilisation des outils de copier-coller pour dupliquer ou déplacer des informations dans un document ; Envoi d'e-mails avec des fichiers joints (par exemple, document, image et vidéo) ; Utiliser des formules arithmétiques de base dans un tableur ; Recherche, téléchargement, installation et configuration de logiciels ; Transfert de fichiers entre un ordinateur et d'autres appareils, etc.

### **Cible 4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter**

Cette cible maintient l'attention sur l'alphabétisation des adultes, qui prend tout son sens dans un contexte où une bonne partie des jeunes et adultes n'ont jamais été scolarisés. La littératie et la numératie sont une compétence cognitive de base indispensable à l'obtention d'un travail décent.

La littératie réfère à la capacité de lire et de comprendre des textes suivis, des textes schématiques et des textes à contenu quantitatif. Quant à la numératie, elle est la capacité d'une personne à comprendre et à utiliser des concepts mathématiques, lui permettant de maîtriser suffisamment l'information quantitative et spatiale pour être fonctionnelle en société. Le concept de « numératie » est parfois englobé par celui de « littératie », au sens où ce dernier se réfère notamment à des textes à contenu quantitatif.

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- En 2019, le taux brut de scolarisation primaire a atteint 128,9%. Au niveau du cycle secondaire, il s'est situé à 51,4%. Le taux brut de scolarisation jusqu'en dernière année du premier cycle du secondaire était à 64,6% ;
- Le taux d'enfants non scolarisés au cycle primaire était de 12,64% en 2019. Il était de 5,1% au premier cycle de secondaire et de 9,73% au second cycle de secondaire ;
- Plus de 99% en 2019 sont admis à l'école primaire. A l'école secondaire, ce taux est de 39% contre 38,2% en 2015. 62,6% d'enfants du premier cycle du secondaire ont fini. Le taux d'admission pour le deuxième cycle est à 39% ;
- La proportion d'enfants sachant lire est de 57% contre 46% pour ceux qui maîtrisent les mathématiques. En fin de cycle primaire, la proportion d'enfants sachant lire est de 44% contre 46% pour ceux comprenant les mathématiques. En cours élémentaire, les garçons sachant lire représentent 58% contre 55% pour les filles. Concernant les mathématiques, 46% des garçons sont à l'aise contre 45% des filles. En fin de cycle primaire, les garçons sachant lire représentent 45% contre 42% pour les filles. Par rapport aux mathématiques, 46% des garçons en sont aptes contre 45% des filles ;
- En 2020, le taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus est estimé à 66,0%. Ce taux est plus élevé chez les hommes (75,4%) que chez les femmes (57,2%).

## Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le cinquième objectif est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. Il agit en interrelation avec les 16 autres ODD : il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

Deux cibles ont été priorisées par la RDC parmi les six cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles**

La discrimination à l'égard des femmes vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

### **Cible 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité**

Une fonction de direction est celle qui consiste à définir les objectifs, prévoir et choisir les actions à accomplir, contrôler leur réalisation, prendre d'éventuelles mesures correctives. La cible promeut l'accès égal des femmes aux postes de décision et de gestion au sein du gouvernement, des grandes entreprises et des institutions, donnant ainsi un aperçu du pouvoir des femmes dans la prise de décision et dans l'économie (en particulier par rapport au pouvoir des hommes dans ces domaines) ainsi qu'à la prise de décision parlementaire.

Une plus forte présence des femmes au parlement permet de mettre en évidence de nouvelles préoccupations dans les agendas politiques et de mettre en pratique de nouvelles priorités par l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de lois. L'inclusion des perspectives et des intérêts des femmes est une condition préalable à la démocratie et à l'égalité des sexes et contribue à la bonne gouvernance. Un parlement représentatif permet également aux différentes expériences des hommes et des femmes d'influer sur l'avenir social, politique et économique des sociétés.

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- L'indice de parité Fille/Garçon à l'école primaire et secondaire est respectivement de 1,005 et 0,862 ;
- La proportion des femmes inscrites dans une institution de l'enseignement supérieur n'est que de 35,8% ;
- Le taux d'alphabétisation pour les jeunes femmes âgées de 15 ou plus n'est que de 57,2 %, contre 75,4 % pour les jeunes garçons du même groupe d'âge ;
- Le taux de salarisation des femmes est en deçà de 10% contre 20,56% pour les hommes ;
- Plus de 76% des femmes employées touchent un salaire inférieur au SMIG contre 58,6% pour les hommes ;
- Sur les 500 députés qui constituent l'Assemblée nationale, seuls 60 sont des femmes, soit 13,2% des femmes. Ce chiffre très en deçà de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne de 25,9% en 2021 ;
- La part des femmes au Gouvernement a atteint, pour la première fois, les 25% ;
- Seuls 15% des Secrétaires généraux de l'Administration publique sont des femmes.



## Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Le sixième objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération.

Deux cibles ont été priorisées par la RDC parmi les six cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable**

L'eau potable est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé. Elle provient des sources dites « améliorées ». Une source d'eau améliorée est une source qui, de par la nature de sa construction, protège de manière satisfaisante l'eau de toute contamination extérieure, en particulier par des matières fécales.

Les sources d'eau potable améliorées comprennent : l'eau courante dans le logement, la cour ou la parcelle ; robinets ou bornes-fontaines publics ; forages ou puits tubulaires ; puits creusés protégés ; sources protégées et eau de pluie.

Un ménage est considéré comme ayant accès à une eau potable améliorée s'il dispose d'une quantité d'eau suffisante (20 litres/personne/jour) pour l'usage familial, à un prix abordable (moins de 10 % du revenu total du ménage) et accessible aux membres du ménage sans effort extrême (moins d'une heure par jour pour la quantité minimale suffisante), en particulier pour les femmes et les enfants.

### **Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable**

Un ménage est considéré comme ayant accès à un assainissement amélioré si un système d'évacuation des excréments, sous la forme de toilettes privées ou de toilettes publiques partagées avec un nombre raisonnable de personnes, est disponible pour les membres du ménage.

Ces installations sanitaires améliorées séparent donc de manière hygiénique les déchets humains du contact humain. Les installations améliorées comprennent : des toilettes à chasse d'eau/à chasse manuelle ou des latrines reliées à un égout, une fosse septique ou une fosse ; latrine à fosse ventilée améliorée ; des latrines à fosse avec une dalle ou une plate-forme qui recouvre entièrement la fosse ; et toilettes/latrines à compostage.

Une installation de lavage des mains est un dispositif pour contenir, transporter ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains à l'eau et au savon dans le ménage.

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- Les eaux de surface de la RDC représentent environ 52% des réserves en eau de l'Afrique, tandis que les réserves du pays représentent 23 % des ressources hydriques renouvelables du continent ;
- D'après les données récentes de l'EGI-ODD 2020, seuls 57,6% des congolais ont accès à des sources d'eau de boisson améliorées, dont seuls 42,2 % ont des sources situées dans leur logement, parcelle ou dans les 30 minutes aller-retour ;
- Plus 74% des ménages utilise les sources améliorées d'eau de boisson contaminées par la bactérie E.coli<sup>2</sup> ;
- Les données disponibles indiquent que seuls 21,5% des congolais ont accès à une installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon (EGI-ODD, 2020) ;

---

<sup>2</sup> Escherichia coli (E. coli) est une bactérie que l'on trouve couramment dans le tube digestif de l'être humain et des organismes à sang chaud. La plupart des souches sont inoffensives. Certaines en revanche peuvent provoquer une intoxication alimentaire grave. E. coli producteur de shigatoxines est une bactérie pouvant provoquer une maladie grave d'origine alimentaire. Pour plus d'informations consulter : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/e-coli>

- En moyenne, moins de 17% des ménages ont accès à des toilettes améliorées, dont seuls 9% utilisent des toilettes améliorées non partagées ;
- Globalement, seulement 5,4% des ménages utilisent des fosses modernes ou des égouts comme mode d'évacuation des eaux usées ;

## Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Le septième ODD est au centre de des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. L'accès à l'électricité répond à des enjeux critiques majeurs dans toutes les dimensions du développement durable. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue indubitablement une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète. Il a un large éventail d'impacts sociaux et économiques, notamment en facilitant le développement d'activités génératrices de revenus basées sur les ménages et en allégeant le fardeau des tâches ménagères.

Une cible a été priorisée par la RDC parmi les trois cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable**

L'accès à l'électricité fait référence à la proportion de la population qui a accès à des sources d'électricité constantes. Ne sont considérées comme sources fiables que les sources d'électricité du fournisseur d'électricité local, les systèmes solaires, les mini-réseaux et les systèmes autonomes. Les sources telles que les générateurs, les bougies, les batteries, etc. ne sont pas prises en compte en raison de leurs capacités de travail limitées et car elles sont généralement conservées comme sources de secours pour l'éclairage.

Le service énergétique comprend toute activité de production, de transport, de distribution ou d'importation d'énergie, notamment électrique, destinée à satisfaire le besoin d'intérêt général. La source d'énergie durable correspond à une source d'énergie renouvelable c'est-à-dire une source d'énergie qui existe naturellement et qui est inépuisable à l'échelle des temps humains ou qui se recycle au fil du temps sans perturber le cycle climatique.

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- Plus de 75 millions de congolais, soit un peu plus de 75 % de la population, n'ont pas accès à l'électricité, principalement dans les zones rurales ;
- Le réseau public, géré par la Société National d'Electricité (SNEL), n'alimente que 16,7% des ménages, soit plus ou moins 17 millions de congolais sur une population de 100 millions, dont seulement 1% en milieu rural ;
- La consommation annuelle d'électricité par habitant n'est que de 94 kWh, classant la RDC en avant-dernière position en Afrique subsaharienne ;
- L'usage des lampes et panneaux solaires reste la principale alternative à l'insuffisance des réseaux publics. Dans l'ensemble, 10% de ménages recourent aux lampes et panneaux solaires pour s'éclairer ;

## Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Ce huitième objectif reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois "durables". L'ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent dans les pays en développement grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les dix cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés**

Le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant est calculé comme la variation en pourcentage du PIB réel par habitant entre deux années consécutives. Le PIB réel par habitant est calculé en divisant le PIB à prix constants par la population d'un pays ou d'une zone.

Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur monétaire des biens et services finaux, c'est-à-dire ceux qui sont achetés par l'utilisateur final, produits dans un pays du territoire économique au cours d'une période donnée (disons un trimestre ou un an). Il est calculé sans faire de déductions pour l'amortissement des actifs fabriqués ou pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles.

### **Cible 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre**

En économie, la productivité est définie comme le rapport, en volume, entre une production et les ressources mises en œuvre pour l'obtenir.

La production désigne les biens et/ou les services produits. Les ressources mises en œuvre, dénommées aussi facteurs de production, désignent le travail, le capital technique (installations, machines, outillages...), les capitaux engagés, les consommations intermédiaires (matières premières, énergie, transport...), ainsi que des facteurs moins faciles à appréhender bien qu'extrêmement importants, tels le savoir-faire accumulé.

La productivité peut aussi être calculée par rapport à un seul type de ressources, le travail ou le capital. On parle alors de productivité apparente. Une mesure couramment utilisée est celle de productivité apparente du travail. Le PIB réel par personne employée est la mesure de la productivité du travail. Sa croissance mesure donc la croissance de la productivité du travail, fournissant ainsi des informations sur l'évolution, l'efficacité et la qualité du capital humain dans le processus de production. La croissance économique d'un pays peut être attribuée soit à une augmentation de l'emploi, soit à un travail plus efficace de la part de ceux qui sont déjà employés. Cet indicateur met en lumière ce dernier effet, étant donc une mesure clé de la performance économique.

### **8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale**

Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

Les personnes ayant un emploi sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler (généralement des personnes âgées de 15 ans et plus) qui, pendant une courte période de référence, ont exercé une activité quelconque pour produire des biens ou fournir des services contre rémunération ou profit.

Le salaire désigne la rémunération brute en espèces ou en nature versée aux salariés, en règle générale à intervalles réguliers, pour le temps travaillé ou le travail effectué en même temps que la rémunération du temps non travaillé, comme les congés annuels, d'autres types de congés payés ou les jours fériés.

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- Avant l'avènement de la Covid-19, la RDC a réalisé entre 2015-2019 un taux de croissance moyen de 4,6% ;
- La croissance de la productivité du travail par personne employée a diminué de 0,9% en 2019 à 0,4% en 2020 ;
- Les jeunes et les femmes sont particulièrement les plus affectés, avec un chômage de 47,3% pour les 15-29 ans, 40,6% pour les 39-49 ans et 12,2% pour les 50-64 ans ;
- La rémunération horaire moyenne est de 3,09 USD, avec une inégalité en défaveur de la femme dont la rémunération représente 90,9% de la rémunération des hommes, soit 3,17 USD ;
- 66,1% de la population congolaise ont un salaire inférieur au SMIG, avec un accent très prononcé chez les travailleurs jeunes (âgés de 15 à 29 ans), soit 77,4% contre 61,2% et 58,5%, respectivement chez les salariés de 30 à 49 ans et ceux de 40 ans et plus.

## Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Le neuvième Objectif de développement durable (ODD) promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD 9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et en encourageant l'innovation et la recherche scientifique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale dans la recherche et le développement, tout en assurant le transfert de technologie vers les pays en développement.

Deux cibles ont été priorisées par la RDC parmi les cinq cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

**Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable**

La connectivité des transports est un élément essentiel de l'environnement propice à une croissance inclusive et durable. En RDC, en particulier, la grande majorité de la production agricole reste de petites exploitations avec un accès limité aux marchés locaux dû au manque des infrastructures. La connectivité limitée des transports est également un obstacle majeur à l'accès aux services sociaux et administratifs, en particulier dans les zones rurales où vivent la majorité des pauvres.

Le développement des infrastructures est mieux représenté par les volumes de passagers et de fret transportés. Une croissance des volumes de passagers et de fret montre un développement robuste des infrastructures, ainsi que les avantages socio-économiques qui en résultent.

**Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés**

L'industrialisation est le processus de fabrication de produits manufacturés s'effectuant soit dans une chaîne de fabrication, soit dans une chaîne de production, à l'aide de techniques permettant une forte productivité du travail et qui regroupe les travailleurs dans des infrastructures constantes avec des horaires fixes et une réglementation stricte.

La valeur ajoutée manufacturière est un indicateur reconnu et largement utilisé pour évaluer le niveau d'industrialisation d'un pays. La valeur ajoutée manufacturière mesure la contribution de la fabrication à l'économie. En d'autres termes, cet indicateur précise la contribution du secteur manufacturier à la production totale.

### Chiffres clés - Où en est la RDC ?

- Sur un réseau de 58.129 km de routes d'intérêt national, seul 6%, soit 3.560 km sont asphaltés et donc praticable toute l'année ;
- Le pays a la plus faible densité de routes en Afrique, avec 2,24 Km de route pour 1 000 Km<sup>2</sup> de superficie terrestre, très en deçà de la moyenne africaine de 204 ;
- Au cours des cinq dernières années, la manufacture représente 11,7% en moyenne entre 2015 et 2019, derrière l'industrie extractive, le commerce et le transport et télécommunication.

## Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Le dixième ODD appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse. Ce notamment en encourageant la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les sept cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national**

La promotion de la prospérité partagée est définie comme la promotion de la croissance des revenus des 40 % inférieurs de la répartition du bien-être dans chaque pays et est mesurée en calculant la croissance annualisée du revenu réel moyen par habitant ou de la consommation des 40 % inférieurs. Le choix des 40 % inférieurs comme population cible est un compromis pratique. Les 40 % inférieurs diffèrent d'un pays à l'autre en fonction de la répartition du bien-être, et ils peuvent changer au fil du temps au sein d'un pays. Étant donné que la promotion d'une prospérité partagée est un objectif spécifique à chaque pays, il n'y a pas d'objectif numérique défini à l'échelle mondiale.

La prospérité partagée reconnaît explicitement que si la croissance est nécessaire pour améliorer le bien-être économique d'une société, le progrès est mesuré par la manière dont ces gains sont partagés avec ses membres les plus pauvres. La décision de mesurer la prospérité partagée sur la base du revenu ou de la consommation n'a pas été prise pour ignorer les nombreuses autres dimensions du bien-être. Il est motivé par le besoin d'un indicateur facile à comprendre, à communiquer et à mesurer, bien que des défis de mesure existent.

### **Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre**

La lutte contre l'inclusion sociale et les inégalités est importante dans le programme de développement mondial ainsi que dans le programme de développement national de nombreux pays. La part de la population vivant en dessous de 50 % du revenu national médian est une mesure utile pour suivre le niveau et les tendances de l'inclusion sociale, de la pauvreté relative et des inégalités au sein d'un pays.

La proportion de personnes vivant en dessous de 50 % de la médiane est un indicateur de la pauvreté relative et de l'inégalité de la répartition des revenus au sein d'un pays. Cet indicateur et des mesures relatives similaires sont couramment utilisés pour mesurer la pauvreté dans les pays riches (y compris les indicateurs de pauvreté de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les indicateurs de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale d'Eurostat) et sont de plus en plus utilisés comme mesure complémentaire des inégalités et la pauvreté dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

### **Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité**

La rémunération des salariés est la rémunération totale en espèces ou en nature que l'entreprise doit verser à l'employé pour le travail effectué par l'employé au cours de la période comptable. La rémunération des salariés comprend : (i) les salaires et traitements (en espèces ou en nature) et (ii) les cotisations d'assurance sociale à la charge des employeurs.

La part du travail dans le produit intérieur brut (PIB) vise à informer sur la part relative du PIB qui revient aux salariés par rapport à la part qui revient au capital au cours d'une période de référence donnée. Elle peut mettre en évidence la mesure dans laquelle la croissance économique se traduit par des revenus plus élevés pour les employés au fil du temps. Pour tout niveau donné de PIB et de bénéfices, la part des salaires peut chuter en raison d'une baisse de l'emploi salarié, d'une baisse des salaires ou d'une combinaison des deux.

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- En RDC, les inégalités ne cessent de croître. Le coefficient de Gini<sup>3</sup> est passé 0,42 en 2005 à 0,51 en 2020 ;
- Le 1% les plus aisés rafle 14,6% de tout le revenu national et les 10% les plus aisés arrivent à se partager 48,8% de revenu national ;
- Les patrimoines nets des ménages de 1% les plus aisés représentent 28,3% du total et les 10% les plus aisés sont propriétaires de près de 62% du patrimoine
- Le salaire féminin représente 91% du salaire masculin en 2020, soit une augmentation sensible de 24 points de pourcentage par rapport en 2016. Le revenu médian des femmes équivaut à 77% du revenu médian des hommes en 2020.

---

<sup>3</sup> L'indice de Gini est une des mesures classiques de la mesure des inégalités des revenus ou des richesses. Il varie entre 0 et 1. Sa valeur minimale renvoie à une situation d'absence totale d'inégalités, alors que la note de 1 traduit une inégalité extrême où une personne perçoit tous les revenus.



## Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux. L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme inclut le « logement adéquat » comme l'une des composantes du droit à un niveau de vie suffisant pour tous.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les sept cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis**

Un « ménage de taudis » est un ménage dans lequel les habitants souffrent d'une ou plusieurs des « privations du ménage » suivantes : 1) Manque d'accès à une source d'eau améliorée, 2) Manque d'accès à des installations sanitaires améliorées, 3) Manque d'une surface habitable suffisante, 4) Manque de durabilité des logements et, 5) Manque de sécurité d'occupation. Par extension, le terme « habitant de taudis » désigne une personne vivant dans un ménage dépourvu de l'un des attributs ci-dessus.

### **11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées**

Le système de transport est un catalyseur essentiel des activités économiques et de l'inclusion sociale. Il donne accès aux ressources aux services, aux biens et aux opportunités. Ainsi, la priorité est donnée à rendre les villes plus compactes et accessibles à pied grâce à une meilleure planification et à l'intégration de l'aménagement du territoire à la planification des transports.

Les moyens de transport sont également importants, mais l'impératif des ODD de rendre la ville plus inclusive signifie que les villes devront passer des déplacements en voiture aux transports en commun et aux modes de transport actifs tels que la marche et le vélo avec une bonne connectivité intermodale.

### **11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays**

Les villes ont besoin d'une expansion urbaine ordonnée qui rend l'utilisation des terres plus efficace. Elles doivent être planifiées en fonction de la future croissance interne de la population et la croissance urbaine résultant des migrations. Elles doivent également accueillir de nouvelles fonctions urbaines florissantes telles que les voies de transport, etc., à mesure qu'ils s'étendent.

Cependant, la croissance physique des zones urbaines est souvent disproportionnée par rapport à la croissance démographique, ce qui se traduit par une utilisation des terres moins efficace sous de nombreuses formes. Ce type de croissance s'avère violer toutes les prémisses de durabilité qu'une zone urbaine pourrait être jugée en incluant l'impact sur l'environnement et en causant d'autres conséquences sociales et économiques négatives telles que l'augmentation des inégalités spatiales et la diminution des économies d'agglomération.

#### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- On estime à 90,5% la proportion urbaine vivant dans des quartiers de taudis ou logements inadéquats ;
-

## Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Le douzième objectif est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les huit cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Une gestion durable des ressources naturelles est une gestion qui permet à ces ressources de se renouveler et d'être conservées de manière pérenne, sans être menacées par la surexploitation. Les ressources naturelles de la planète (eau, terres cultivables, matières premières et énergie) sont essentielles à la survie, à la prospérité et au bien-être de l'humanité.

La tendance actuelle à l'utilisation intensive, irréfléchie et non durable des ressources finies de la planète remettra en cause leur disponibilité et leur accessibilité futures. Elle aggravera ainsi la destruction écologique et mettra en danger les systèmes qui constituent la base du développement durable. Seule une utilisation rationnelle des ressources peut permettre à l'humanité à la fois d'utiliser davantage les services dérivés des ressources, de déployer moins de ressources (découplage des ressources) et de diminuer les impacts environnementaux de ce déploiement (découplage des impacts).

### 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Les déchets comprennent les déchets provenant des ménages, du commerce et de l'artisanat, des petites entreprises, des immeubles de bureaux et des institutions (écoles, hôpitaux, bâtiments gouvernementaux). Il comprend également les déchets encombrants (par exemple, vieux meubles, matelas) et les déchets de certains services municipaux, par exemple, les déchets de l'entretien des parcs et jardins, les déchets des services de nettoyage des rues (balayage des rues, contenu des poubelles, déchets de nettoyage des marchés), etc.

### 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Les marchés publics durables sont un processus par lequel les organisations publiques répondent à leurs besoins en biens, services, travaux et services publics d'une manière qui permet d'obtenir un bon rapport qualité-prix sur l'ensemble du cycle de vie en termes de génération d'avantages non seulement à l'organisation, mais aussi à la société et à l'économie, tout en réduisant significativement les impacts négatifs sur l'environnement.

### Chiffres clés - Où en est la RDC ?

- Selon les estimations de la banque mondiale, les déchets générés par municipalités de la RDC dépassaient 14 millions tonnes l'an en 2016 ;
- Les estimations tablent que plus 21 millions de tonnes de déchets devront être produits par les municipalités congolaises d'ici à 2030<sup>4</sup> ;
- Plus ou moins 7000 tonnes de déchets seraient produites chaque jour dans la ville de Kinshasa.
- Annuellement, Kinshasa produit plus 2,6 millions de tonnes de déchets, très loin devant les autres capitales africaines ;
- Rapportée par habitant, la quantité de déchets générés par un kinois reste en deçà de la moyenne Afrique et des plusieurs capitales africaines ;
- Seuls 10% des déchets sont traités dans des dépotoirs à ciel ouvert.

---

<sup>4</sup> Kaza, Silpa, Lisa Yao, Perinaz Bhada-Tata, and Frank Van Woerden. 2018. *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*. Urban Development Series. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1329-0. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO



## **Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Cette ambition se traduit à chaque échelle : via le renforcement de la coopération internationale au travers notamment de l'opérationnalisation du fonds vert ; dans l'élaboration des politiques et planifications nationales, via la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

Une cible a été priorisée par la RDC parmi les cinq trois opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales**

La cible se base sur les prescrits de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui stipule que toutes les parties doivent formuler, mettre en œuvre, publier et mettre à jour régulièrement des programmes nationaux/régionaux contenant des mesures pour atténuer les changements climatiques et faciliter une adaptation adéquate, tout en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs priorités, objectifs et circonstances de développement nationaux et régionaux spécifiques. Ces politiques et mesures devraient être adaptées aux conditions spécifiques de chaque Partie et devraient être intégrées aux programmes nationaux de développement.

#### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- La RDC s'est engagé lors de la COP 26 à réduire ses émissions de plus de 21 % d'ici 2030, en fonction des financements internationaux. La majorité des émissions à réduire proviendra des secteurs forêt, agriculture, énergie et déchets.

## Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Le quatorzième objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ; l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans ; la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés.

Deux cibles ont été priorisées par la RDC parmi les sept cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments**

La pollution marine consiste en la présence de déchets dans les océans, ou bien résulte du rejet dans l'environnement par les activités humaines de quantités excessives de produits physiques ou chimiques toxiques, ou de déchets abandonnés par l'homme sur les sols, qui viennent polluer les fleuves et se retrouvent finalement dans les mers.

La pollution marine est saisie au travers de l'indice d'eutrophisation côtière (ICEP) et de la densité des débris plastiques.

L'Eutrophisation est la charge excessive de nutriments dans les environnements côtiers à partir de sources anthropiques, entraînant une croissance excessive des plantes, des algues et du phytoplancton.

Les déchets marins renvoient à tout matériau solide persistant, manufacturé ou transformé qui est perdu ou rejeté et se retrouve dans l'environnement marin et côtier.

### **14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques**

La réglementation efficace de la pêche vise à maintenir ou à instaurer la durabilité des ressources halieutiques. La durabilité des ressources halieutiques est saisie sur la base de deux considérations majeures : le rendement et la reproduction. Lorsqu'un stock est pêché de manière biologiquement durable, il produit un bon rendement sans nuire à la reproductivité du stock, atteignant un bon équilibre entre l'utilisation humaine et la conservation écologique.

La proportion est simplement calculée sur la base du nombre de stocks, sans pondération ni par son volume de production ni par l'abondance du stock, c'est-à-dire que chaque stock de poisson est considéré comme ayant la même importance.

#### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- La quantité de la capture des poissons reste en hausse continue atteignant 238.000 tonnes en 2018 contre un peu moins de 225.000 tonnes en 2010 ;
- La production totale représentant 96% de la production halieutique nationale. Le 4% restant relève de l'aquaculture ;
- La pêche en RDC est encore régie par le décret du 21 avril 1937 sur la pêche et la chasse.

## **Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté. L'ODD15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les neuf cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux**

Les écosystèmes terrestres sont des composantes essentielles de notre environnement. Prairies, forêts tempérées, forêts boréales et tropicales, toundras ou encore déserts accueillant une diversité faunistique et floristique d'une exceptionnelle richesse.

Selon les définitions de la FAO, la forêt est définie comme : « une terre s'étendant sur plus de 0,5 hectare avec des arbres de plus de 5 mètres et une couverture de canopée de plus de 10 %, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Cela n'inclut pas les terres qui sont principalement utilisées à des fins agricoles ou urbaines ».

### **15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial**

La gestion durable des forêts a été formellement définie, par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme suit : un concept dynamique et évolutif qui vise à maintenir et à améliorer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, au profit des forêts présentes et futures générations (Résolution A/RES/62/98).

La gestion durable des forêts est saisie au travers des cinq sous-indicateurs qui mesurent les progrès vers toutes les dimensions de la gestion durable des forêts. Les valeurs environnementales des forêts sont couvertes par trois sous-indicateurs axés sur l'extension de la superficie forestière, la biomasse au sein de la superficie forestière et la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. Les valeurs sociales et économiques des forêts sont réconciliées avec les valeurs environnementales grâce à des plans de gestion durable.

### **15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité**

Le Sommet de la Terre des Nations Unies de 1992 a défini la « diversité biologique » comme la variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.

La cible vise à s'aligner sur à l'Objectif 2 du Plan stratégique pour la biodiversité d'Aichi 2011-2020 : « D'ici 2020, au plus tard, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté et sont en cours d'intégration dans la comptabilité nationale, le cas échéant, et dans les systèmes de notification ».

**Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- La RDC détient 10 % des forêts tropicales du monde et les plus grandes tourbières du monde, couvrant 100.000 km<sup>2</sup> ;
- Le bassin du Congo est l'une des dernières régions du monde à absorber plus de carbone qu'elle n'en émet. Il absorbe chaque année près de 1,5 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, soit 4 % des émissions mondiales, équivalent à dix ans d'émissions mondiales ;
- Au cours de la période 2000-2015, l'agriculture de subsistance, principalement pratiquée par les pauvres et en milieu rural, a été le moteur dominant de la déforestation ;
- Seul moins de 1% des déforestations est directement attribuable à l'utilisation des terres telles que l'exploitation minière, les plantations et l'exploitation forestière ;
- Cependant, l'impact des activités minières, forestières et industrielles est à relativiser. Il reste très significatif suite à l'afflux des travailleurs attirés par ces zones. Des estimations montrent que près 25% de la perte de forêt se trouvent à moins de 5 km des mines, de l'exploitation forestière ou des plantations ;
- Se basant sur les données de Landsat<sup>5</sup>, le couvert forestier national était estimé à 159.529,2 mille ha en 2000, avec une perte brute de couvert forestier de 2,3% entre 2000 et 2010. La superficie de perte de couvert forestier a augmenté de 13,8% entre les intervalles 2000-2005 et 2005-2010.

---

<sup>5</sup> Le programme Landsat est le premier programme spatial d'observation de la Terre destiné à des fins civiles. Il est développé au milieu des années 1960 par l'agence spatiale américaine, la NASA à l'instigation de l'Institut des études géologiques américain et du département de l'agriculture.

## **Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

Le seizième objectif concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la RDC, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

Trois cibles ont été priorisées par la RDC parmi les dix cibles opérationnelles que comprend cet ODD. Il s'agit de :

### **16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés**

La violence se présente sous plusieurs formes, dont les formes les plus courantes :

- Psychologique : Elle consiste à provoquer de la peur par l'intimidation ; à menacer de se nuire à soi-même, à son partenaire ou à ses enfants, à détruire des biens, voire des animaux de compagnie ; à jouer un « jeu psychologique » ou manipulateur ; ou à obliger à l'isolement de la personne, en la privant de voir ses amis, sa famille, d'aller à l'école ou au travail.
- Emotionnelle : Elle consiste à miner le sentiment d'estime de soi d'une personne par le biais de critiques constantes, à la déconsidérer en minimisant ses capacités, à la traiter de tous les noms ou à préférer des menaces verbales, à nuire à la relation du partenaire avec ses enfants ou encore à ne pas le/la laisser voir ses amis et/ou sa famille.
- Économique : Elle consiste à rendre (ou tenter de rendre) une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses ressources financières, en refusant l'accès à l'argent et/ou en lui interdisant d'aller à l'école ou de travailler.
- Physique : Elle suppose une agression physique ou une tentative d'agression Elle entraîne aussi parfois des dégâts matériels.
- Sexuelle : Elle renvoie à tout acte sexuel commis contre la volonté de la personne qui la subit, soit qu'elle s'y refuse, soit qu'elle ne puisse donner son consentement en toute connaissance de cause.
- Violence en ligne ou numérique : Elle désigne tout acte de violence commis, assisté ou aggravé par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (téléphones mobiles, Internet, médias sociaux, jeux informatiques, messagerie de texte, courriels, etc.).

Les traites d'êtres humains, les mariages forcés, les mariages des enfants, les mutilations génitales féminine constituent aussi des formes des violences couramment répandues.

### **16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes**

Dans la Classification internationale des délits à des fins statistiques (ICCS), la corruption est définie comme suit : « Promettre, offrir, donner, solliciter ou accepter un avantage indu à ou de la part d'un agent public ou d'une personne qui dirige ou travaille dans une entité du secteur privé, directement ou indirectement, afin que la personne agisse ou s'abstienne d'agir dans l'exercice de ses fonctions officielles ».

Cette définition est basée sur les définitions de la corruption d'agents publics nationaux, de la corruption d'agents publics étrangers et d'agents d'organisations internationales et de la corruption dans le secteur privé qui figurent dans la Convention des Nations Unies contre la corruption (articles 15, 16 et 21).

### **16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux**



La « qualité des institutions » est principalement définie par la qualité du processus politique et la qualité de l'environnement institutionnel. Dans le cadre de la présente cible, le premier caractère est mesuré par la fiabilité des budgets publics : les gouvernements dépensent-ils ce qu'ils ont l'intention de faire et perçoivent-ils ce qu'ils ont prévu de collecter ? C'est un indicateur simple et intuitif qui est facilement compréhensible et la méthodologie est transparente et chaque note facilement vérifiable. Le deuxième caractère est mesuré par les niveaux de satisfaction du public à l'égard de la dernière expérience des personnes avec les services publics, dans les trois domaines de services que sont les soins de santé, l'éducation et les services gouvernementaux (c'est-à-dire les services permettant d'obtenir des documents d'identification délivrés par le gouvernement et les services d'enregistrement à l'état civil d'événements de la vie tels que les naissances, mariages et décès).

### **Chiffres clés - Où en est la RDC ?**

- Les données récentes indiquent que plus de 122 Groupes armés sont actifs à l'Est de la RDC en 2020, principalement dans les provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika et de l'Ituri ;
- Entre 2018 et 2021, près de 2800 affrontements entre les groupes armés ou entre les FARDC ont été enregistrés ;
- Entre 2018 et 2021, le nombre de morts liés aux conflits principalement à l'est du pays a plus que doublé, passant de 914 à 2025, soit une hausse de plus de 141% ;
- . Entre 2019 et 2020, la population en besoin d'une aide humanitaire a connu une hausse significative de plus de 64% passant de 15,6 millions en 2019 à 25,6 millions en 2020 ;
- Selon les données du Baromètre mondial de la corruption (2019), 83% des congolais pensent que la corruption a augmenté au cours de 12 derniers mois.

## Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

Le partenariat envisagé repose sur 5 domaines clés :

### 1. Finances

Il est question d'améliorer, notamment grâce à l'aide internationale, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ainsi que la mobilisation des ressources financières supplémentaires de diverses provenances.

### 2. Technologie

Il s'agit de renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

### 3. Renforcement des capacités

Cela consistera à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

### 4. Commerce

Cela renvoie à la promotion d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable en vue d'accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

### 5. Questions structurelles

Les questions structurelles portent sur la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, notamment le renforcement de la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques et de la cohérence des politiques de développement durable. Cela comporte aussi les questions des données statistiques, de suivi et application du principe de responsabilité.

### Chiffres clés - Où en est la RDC ?

- Des estimations sérieuses ont montré que le financement des ODD nécessite des investissements minimums annuels de l'ordre de 32 milliards de USD
- La RDC reste l'un des pays avec le plus faible ratio recettes/PIB, communément appelé pression fiscale. Le total des recettes hors dons sur le PIB ne dépasse les 10% au cours des dix dernières années contre 20% pour l'Afrique subsaharienne ;
- Entre 2017 et 2019, les recettes minières et pétrolières représentent plus de 40% du budget de l'Etat.